

Les personnels des services départementaux d'incendie et de secours au 1^{er} janvier 2006

Avril 2007

étude par type de collectivité

Réalisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale en partenariat avec la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC), la présente enquête a pour objectif de fournir une connaissance précise des caractéristiques statutaires, professionnelles et démographiques des personnels des Services Départementaux d'Incendie et Secours (SDIS), afin d'anticiper l'adaptation des dispositifs de recrutement, d'emploi et de formation.

Pour ce faire, cette étude élaborée par l'Observatoire du CNFPT recense et caractérise les agents en poste au 1er janvier 2006 dans les 96 Services Départementaux d'Incendie et Secours : sapeurs-pompiers professionnels, agents administratifs et techniques et personnels de santé. Ne sont donc pas pris en compte dans l'enquête les volontaires, volontaires civils et sapeurs-pompiers militaires de Paris et Marseille.

La collecte, la saisie et les relances téléphoniques ont été assurées par Jérémie Drouet.

Le contrôle, le codage des données, les traitements statistiques et la rédaction du rapport ont été réalisés par Nadia Rustand.

Didier Spitz du service Prospective du CNFPT a procédé à l'homogénéisation des libellés de métiers.

Sommaire

A. PRINCIPAUX RESULTATS 5

B. RESULTATS DETAILLES..... 11

I. Caractéristiques statutaires 13

1. Effectifs, statuts et classement DDSC* 15
 - Effectifs
 - Répartition par statut
 - Répartition par classement DDSC
2. Conditions d'emplois 16
3. Situations juridiques de recrutements des non titulaires et type d'emplois aidés 17
4. Catégories hiérarchiques 18
 - Répartition par catégorie hiérarchique
 - Répartition par classement DDSC et catégorie hiérarchique
5. Filières d'emplois 18
6. Cadres d'emplois 19
 - Les principaux cadres d'emplois

II. Caractéristiques organisationnelles : domaines et services d'affectation 21

1. Effectifs par domaine et service d'affectation 23
 - Effectifs par domaine d'affectation
 - Effectifs estimés par service et domaine d'affectation

2. Domaine d'affectation et statut 24
3. Domaine d'affectation et catégorie hiérarchique 25
4. Domaine d'affectation et classement DDSC 26

III. Caractéristiques démographiques 27

1. Genre 29
 - Répartition par genre
 - Taux de féminisation par statut
 - Taux de féminisation par catégorie
2. Age 31
 - Pyramide des âges
3. Projections de départs à la retraite 32

IV. Précisions méthodologiques 33

1. Champ de l'enquête 35
2. Réalisation et bilan de l'enquête 35
3. Projections de départs à la retraite 35
4. Variable Métier 35

V. Annexe 37

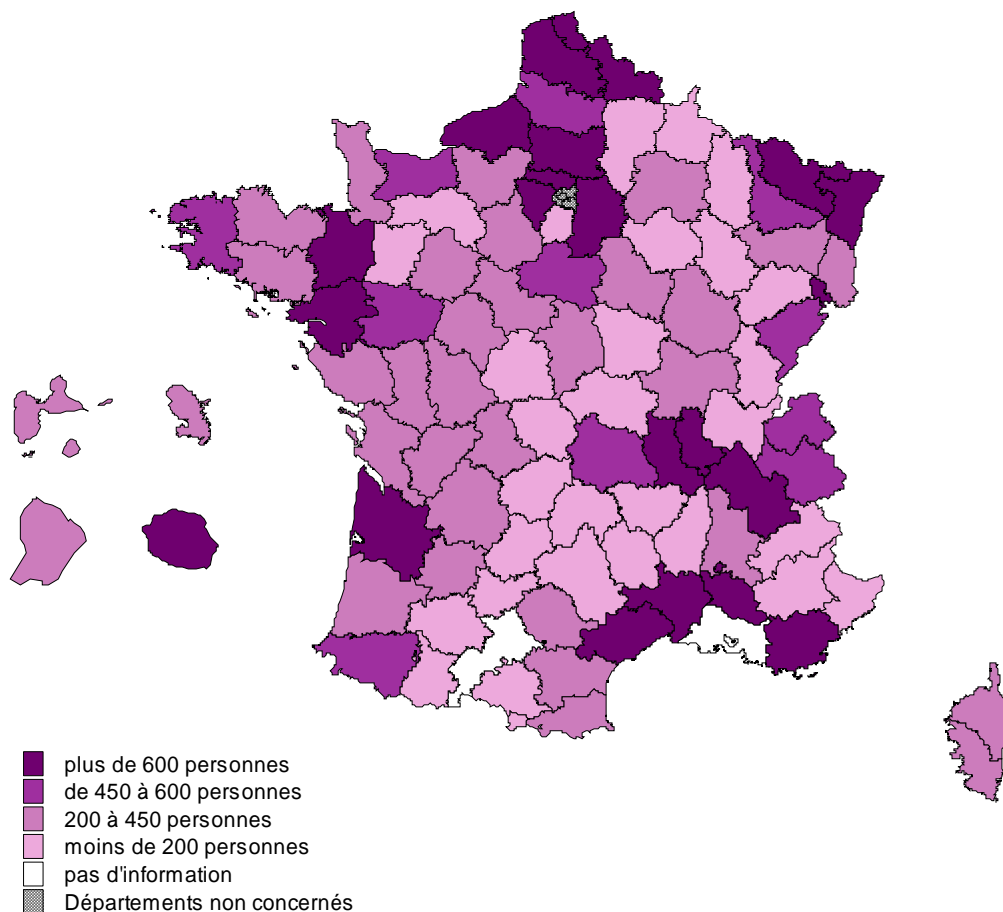
1. Classement des SDIS 39

* classement des SDIS défini par l'arrêté du 2 août 2001 dont le tableau est donné en annexe

A. PRINCIPAUX RESULTATS

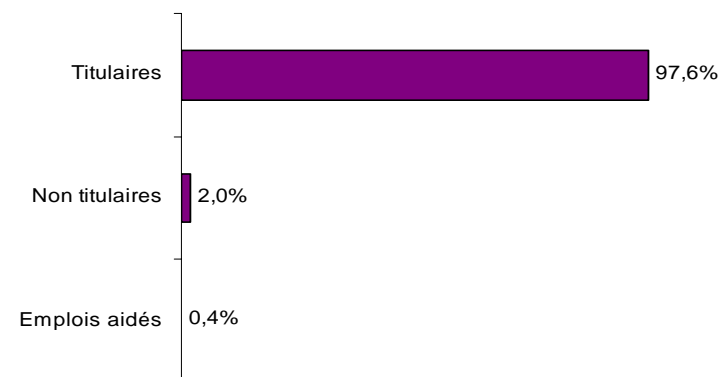
47 900 agents dans les services départementaux d'incendie et secours

Cette enquête a permis de recenser 47 919 agents territoriaux au 1^{er} janvier 2006. Parmi eux, 16 % sont des femmes. Ce taux de féminisation est très faible en comparaison avec l'ensemble des collectivités où il est de 60 %. Cela s'explique principalement par le très faible taux de féminisation des sapeurs-pompiers professionnels, soit 4 %. En effet, les personnels administratifs et techniques ont quant à eux un taux proche de la moyenne de l'ensemble de la fonction publique territoriale (58 %).



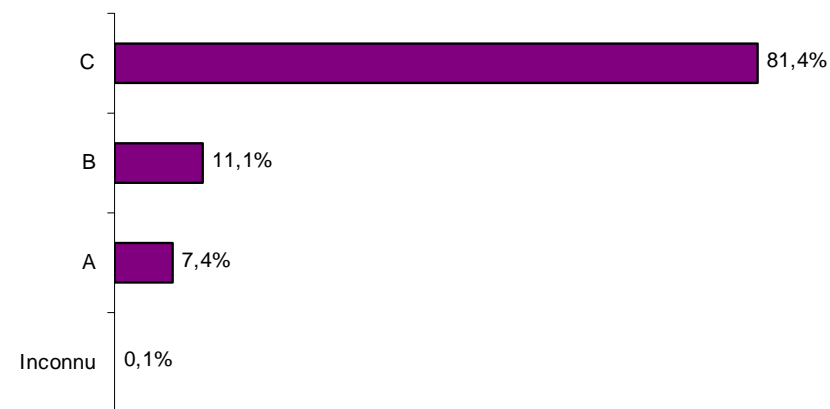
98 % des agents des SDIS sont des titulaires : on constate donc un très fort taux de titulariat en comparaison avec celui de l'ensemble des agents territoriaux (72 %). Cela est bien sûr dû au pourcentage de titulaires chez les sapeurs-pompiers, mais remarquons que les personnels administratifs et techniques ont également une forte proportion de titulaires : 90 %.

Répartition par statut



La répartition par catégorie hiérarchique met en avant la prépondérance de la catégorie C avec 81 % (83 % pour les sapeurs-pompiers professionnels et 80 % pour les personnels administratifs et techniques), part plus importante que pour l'ensemble des collectivités (77 %).

Répartition par catégorie



90 % des effectifs répartis en 6 cadres d'emplois

Les agents des SDIS appartiennent essentiellement à 6 cadres d'emplois : 3 de la filière incendie et secours, 2 de la filière administrative et 1 de la filière technique.

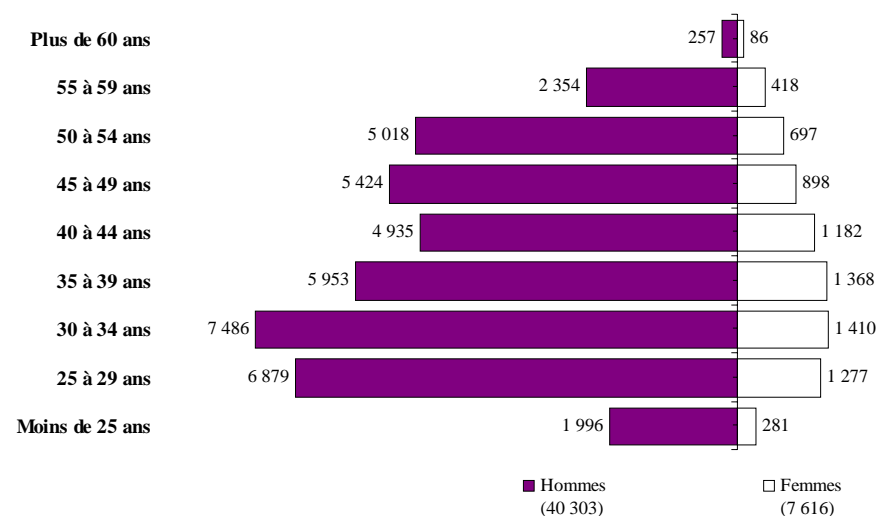
Plus précisément, le cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers (filière incendie et secours) regroupe presque les 2/3 des agents des SDIS. Notons aussi la faible proportion du cadre d'emplois des agents des services techniques (3,2 %) alors que c'est d'ordinaire le cadre d'emplois le plus représenté dans la FPT avec 26 % des agents territoriaux.

Cadre d'emplois (hors emplois aidés)	Effectif	%
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	31 001	65,0
Major/Lieutenant de sapeurs pompiers	3 857	8,1
Agent administratif	3 333	7,0
Capitaine/Commandant/Lieutenant-colonel/Colonel	2 615	5,5
Adjoint administratif	1 557	3,3
Agent des services techniques	1 527	3,2

Une pyramide des âges jeune et masculine

Au 1er janvier 2006, l'âge moyen des agents des SDIS est de 39 ans. Il diffère peu selon que l'on soit sapeur pompier professionnel (38 ans) ou du personnel administratif et technique (40 ans). La part des 50 ans et plus est de 18 %. Ainsi, la pyramide des âges par sexe présente une structure relativement jeune et très masculine. En effet, 1/3 des agents sont des hommes de moins de 35 ans.

Pyramide des âges



20 % des agents dans des secteurs administratifs et techniques

Conformément à la logique, une grande partie des effectifs des SDIS exerce leur activité dans les services secours (80 %).

Mais les 20% des agents restants travaillent aussi dans d'autres domaines tels que la direction et gestion des ressources, les interventions techniques et les prestations sociales. Ainsi, le secteur « personnel et ressources humaines » représente 4,7 % des personnels des SDIS, les « affaires juridiques et administratives », 3,6 % et « ateliers et matériels », 3,5 %.

Services d'affectations	Effectif	%
Pompiers et secours	38 331	80,0
Personnel et ressources humaines	2 236	4,7
Affaires juridiques et administratives	1 742	3,6
Ateliers et matériels	1 675	3,5
Gestion financière et comptabilité	724	1,5
Informatique et traitement information	717	1,5
Equipe de direction	656	1,4
Santé	502	1,1
Bâtiments et patrimoine bâti	409	0,9
Voirie, infrastructures et réseaux divers	155	0,3
Communication	138	0,3
Restauration collective	90	0,2
Formation professionnelle	83	0,2
Urbanisme et aménagement	75	0,2
Culture, patrimoine	39	0,1
Social	32	0,1
Logement, habitat	22	0,1
Propreté, collecte et gestion des déchets	8	ε
Action culturelle	5	ε
Espaces verts	4	ε
Culture, lecture publique	2	ε
Autres	274	0,6
Total	47 919	100,0

20 % des agents travaillent comme chef d'agrès

Principaux métiers identifiés	%
Métiers non renseignés	28
Chef d'agrès	20
Équipier	11
Chef d'équipe	9
Chef de groupe	4
Opérateurs en CTA et centres opérationnels	4
Chef de garde	4
Agent de gestion administrative	3
Autres métiers	17
Ensemble des agents des SDIS	100

Le taux important de non réponses concernant le métier de l'agent (28 %) nous invite à relativiser les résultats concernant les métiers (cf. précisions méthodologiques).

Le métier le plus cité est celui des chefs d'agrès, il représente 20 % des agents. Les métiers d'équipier et de chef d'équipe concernent respectivement 11 et 9 % des agents.

D'autres métiers que ceux liés à l'incendie et aux secours apparaissent, le principal étant celui d'agent de gestion administrative qui représente 3 % des agents travaillant dans les SDIS.

29 % des agents titulaires seront potentiellement partis à la retraite d'ici 2017

Le graphique ci-dessous présente le nombre de départs potentiels à la retraite par année, projections permettant de donner un ordre de grandeur des départs. Ainsi, on constate que 29 % des agents titulaires des SDIS devraient avoir atteint l'âge de départ légal à la retraite et cessé leur activité en 2017. Plus précisément, les départs d'ici 2017 devraient concerner 32 % des sapeurs-pompiers professionnels et 23 % des personnels administratifs et techniques titulaires.

Le nombre annuel moyen de départs prévisibles entre 2006 et 2017 s'élève à 1 160. D'ici 2017, le rythme et le volume des départs à la retraite n'augmentent que très légèrement. On constate même un léger ralentissement des départs entre 2008 et 2010.



B. RESULTATS DETAILLES

I. Caractéristiques statutaires

1. Effectifs, statuts et classement DDSC

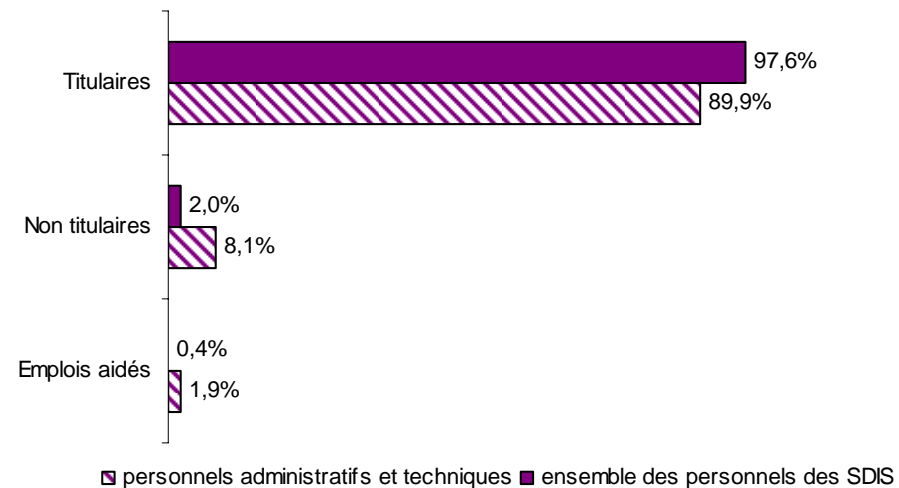
Effectifs

On recense 47 919 agents dans les services départementaux d'incendie et de secours au 1^{er} janvier 2006 dont 78 % de sapeurs-pompiers professionnels.

	Effectif	%
sapeurs-pompiers professionnels	37 398	78,0
personnels administratifs et techniques	9 780	20,4
autres	741	1,6
ensemble des personnels des SDIS	47 919	100,0

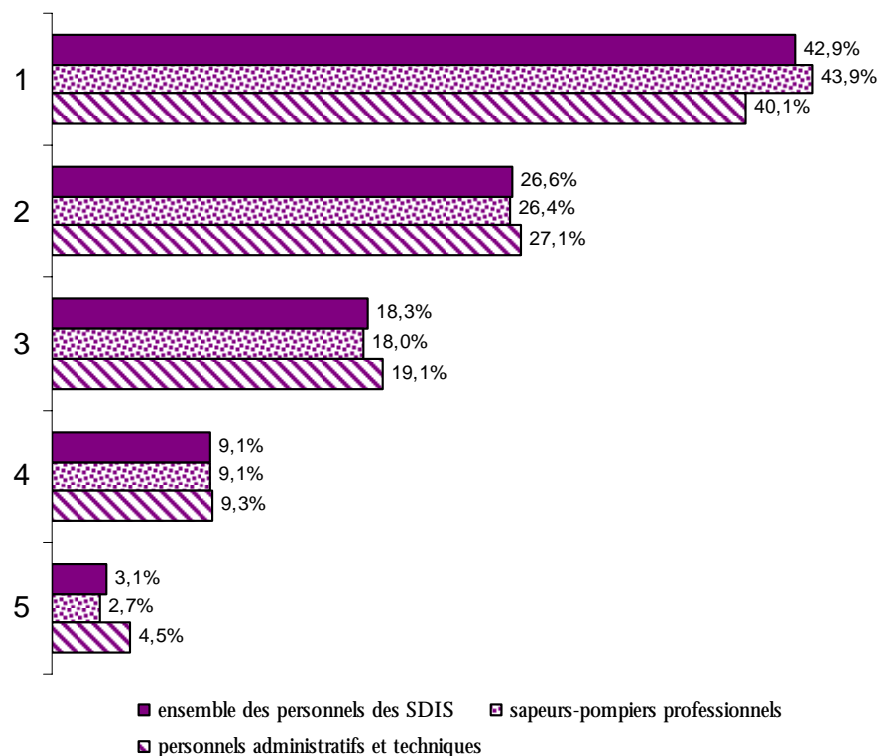
Répartition par statut

La part des non titulaires est plus importante pour les personnels administratifs et techniques que pour l'ensemble des personnels des SDIS (8,1 % contre 2 %).



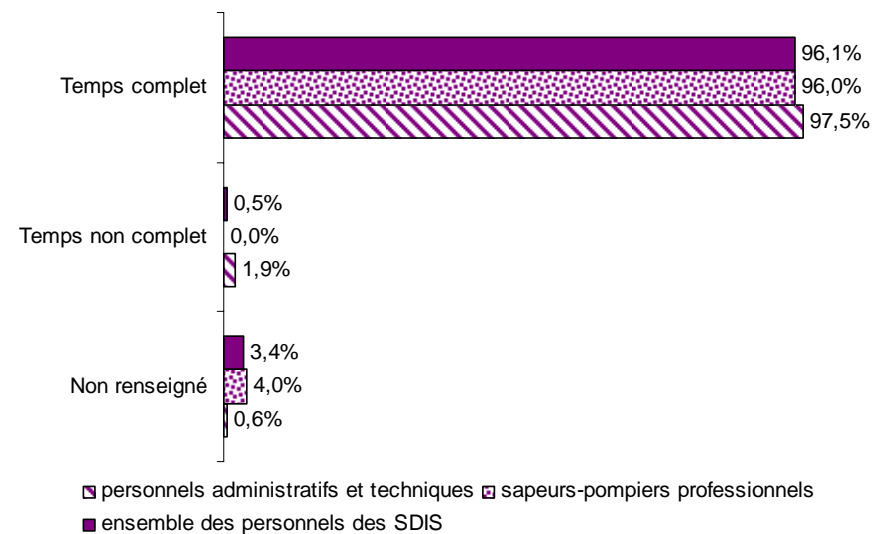
Répartition par classement DDSC*

La répartition des effectifs par classement des SDIS de la DDSC ne fait pas ressortir de différence entre les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs et techniques.



2. Conditions d'emplois

La quasi totalité des agents travaille à temps complet.

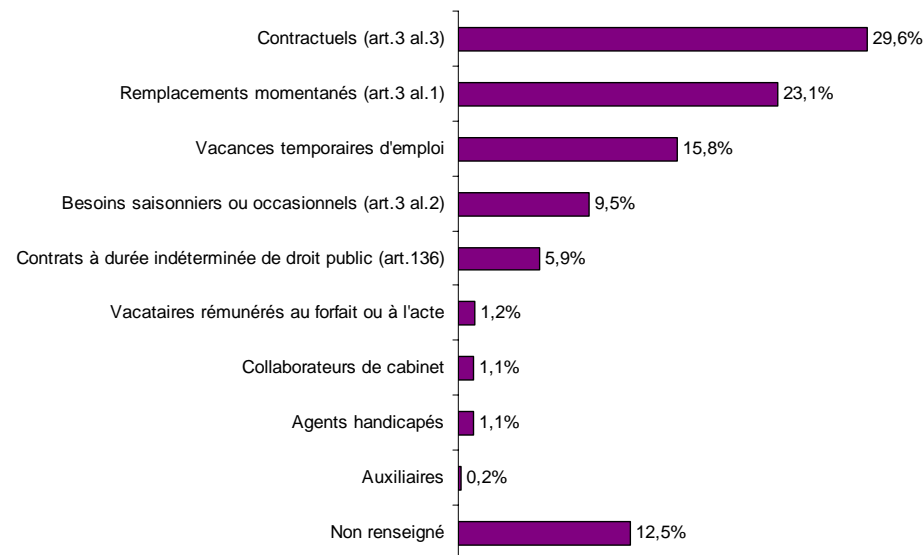


* pas de pondération pour les classes : résultats obtenus par les SDIS répondants

3. Situations juridiques de recrutements des non titulaires et type d'emplois aidés

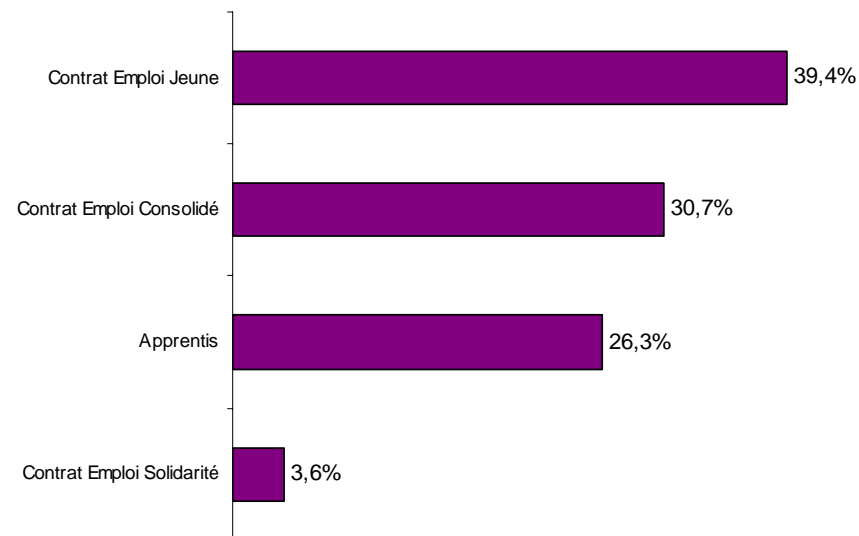
30 % des non titulaires ont été recrutés en tant que contractuels.

Répartition des non titulaires par situation juridique de recrutement



Les emplois aidés se répartissent principalement en trois types de contrats : les contrats emploi jeune, les contrats emploi consolidé et les apprentis.

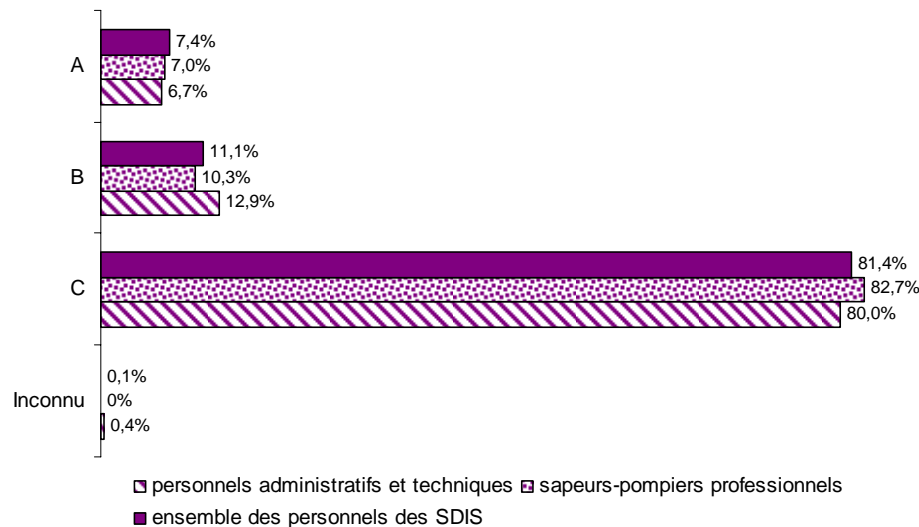
Répartition des emplois aidés par type de contrats



4. Catégories hiérarchiques

Répartition par catégorie hiérarchique

83 % des sapeurs-pompiers professionnels sont de catégorie C.



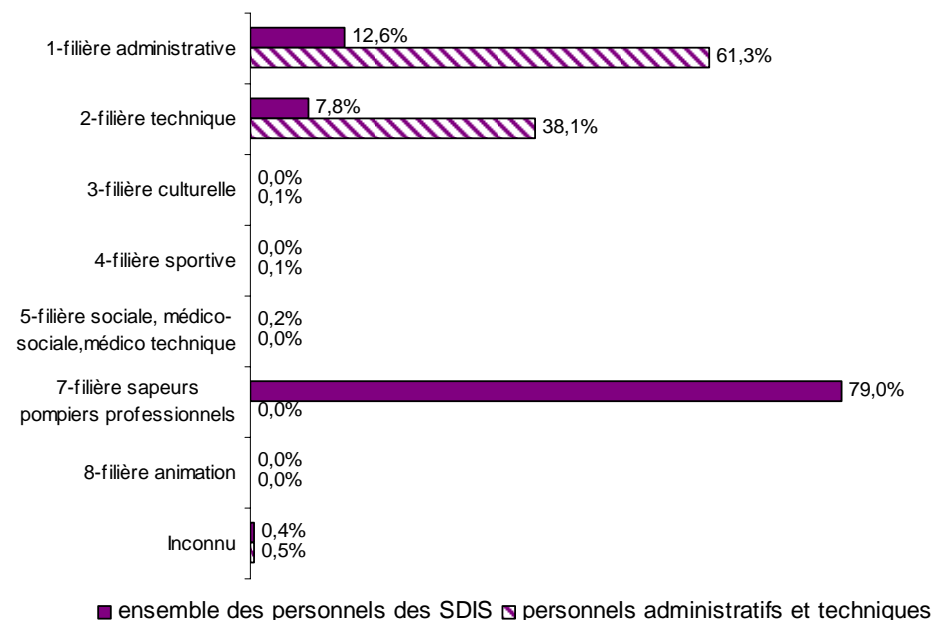
Répartition par classement DDSC et catégorie hiérarchique

Quelque soit leur classement DDSC, les SDIS ont la même répartition de leurs agents par catégorie hiérarchique, avec une légère augmentation de la catégorie C selon le classement DDSC.

Classe	A	B	C	Inconnu	Total
1	7,1	10,8	82,0	0,1	100,0
2	7,4	10,7	81,8	0,1	100,0
3	7,7	11,7	80,5	0,1	100,0
4	8,3	12,3	79,4	0,0	100,0
5	8,8	11,9	79,2	0,1	100,0
Total	7,4	11,1	81,4	0,1	100,0

5. Filières d'emplois

La filière sapeurs-pompiers professionnels rassemble 79 % des effectifs des SDIS.



6. Cadres d'emplois

Les principaux cadres d'emplois

> ensemble des personnels des SDIS

Cadres d'emplois (hors emplois aidés)	Effectifs	%	% de titulaires
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	31 001	65,0	99,8
Lieutenant de sapeurs-pompiers	3 857	8,1	99,9
Agent administratif	3 333	7,0	93,1
Capitaine/Commandant/Lieutenant-colonel/Colonel	2 615	5,5	99,7
Adjoint administratif	1 557	3,3	98,9
Agent d'entretien	1 527	3,2	94,6
Agent technique	907	1,9	92,1
Rédacteur	651	1,4	91,3
Technicien	513	1,1	67,7
Agent de maîtrise	473	1,0	98,4
Attaché	439	0,9	87,1
Médecin / Pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels	278	0,6	86,0
Ingénieur	175	0,4	53,3
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels	92	0,2	100,0
Contrôleur	86	0,2	91,5
Infirmier	65	0,1	95,1

> sapeurs-pompiers professionnels

Cadres d'emplois	Effectifs	%	% de titulaires
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	30 936	82,7	100,0
Lieutenant de sapeurs-pompiers	3 854	10,3	100,0
Capitaine/Commandant/Lieutenant-colonel/Colonel	2 608	7,0	100,0

> personnels administratifs et techniques

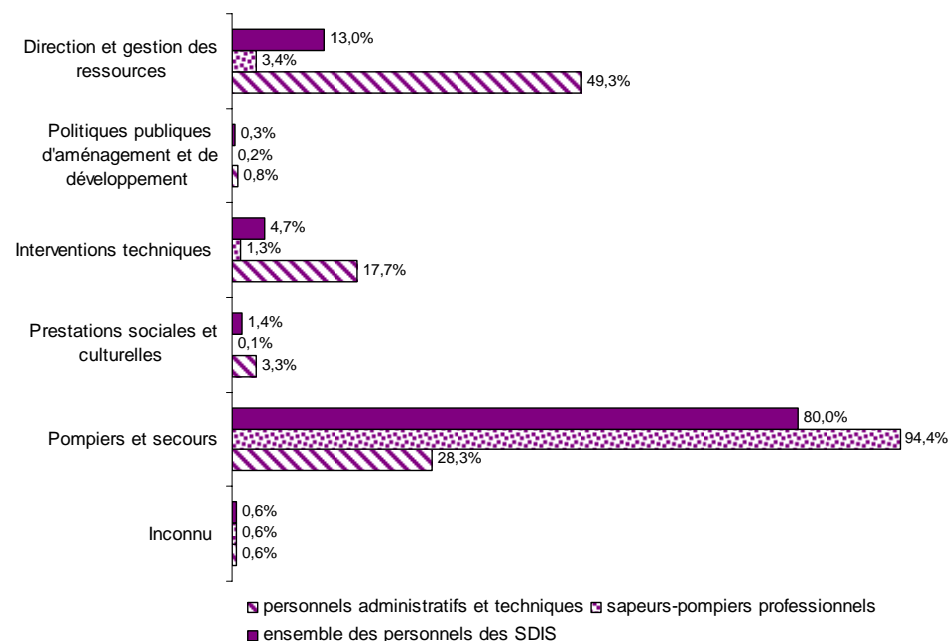
Cadres d'emplois	Effectifs	%	% de titulaires
Agent administratif	3 333	34,1	93,1
Adjoint administratif	1 557	15,9	98,9
Agent d'entretien	1 527	15,6	94,6
Agent technique	907	9,3	92,1
Rédacteur	651	6,7	91,3
Technicien	513	5,3	67,7
Agent de maîtrise	473	4,8	98,4
Attaché	439	4,5	87,1
Ingénieur	175	1,8	53,3
Contrôleur	86	0,9	91,5
Ingénieur en chef	21	0,2	60,2
Conducteur/chef de garage	15	0,2	100,0
Administrateur	10	0,1	60,2
Agent de salubrité	9	0,1	100,0

II. Caractéristiques organisationnelles : domaines et services d'affectation

1. Effectifs par domaine et service d'affectation

Effectifs par domaine d'affectation

20 % des effectifs des SDIS travaillent dans un domaine autre que celui des pompiers et secours.



Effectifs estimés par domaine et service d'affectation

> ensemble des personnels des SDIS

	Effectifs	%
Equipe de direction	656	1,4
Affaires juridiques et administratives	1 742	3,6
Gestion financière et comptabilité	724	1,5
Personnel et ressources humaines	2 236	4,7
Informatique et traitement information	717	1,5
Communication	138	0,3
Direction et gestion des ressources	6 213	13,0
Politique de la ville		0,0
Urbanisme et aménagement	75	0,2
Transports et déplacements		0,0
Environnement		0,0
Action économique et développement local		0,0
Formation professionnelle	83	0,2
Europe, international		0,0
Politiques publiques d'aménagement et de développement	158	0,3
Bâtiments et patrimoine bâti	409	0,9
Voirie, infrastructures et réseaux divers	155	0,3
Eau et assainissement		0,0
Propreté, collecte et gestion des déchets	8	0,0
Espaces verts	4	0,0
Ateliers et matériels	1 675	3,5
Interventions techniques	2 251	4,7
Restauration collective	90	0,2
Action culturelle	5	0,0
Culture, lecture publique	2	0,0
Culture, patrimoine	39	0,1
Culture, enseignement artistique		0,0
Social	32	0,1
Logement, habitat	22	0,0
Santé	502	1,0
Laboratoires		0,0
Sport		0,0
Prestations sociales et culturelles	691	1,4
Petite enfance		0,0
Affaires scolaires		0,0
Jeunesse et animation		0,0
Enfance et jeunesse	0	0,0
Population et citoyenneté		0,0
Funéraire		0,0
Police et sécurité		0,0
Pompiers et secours	38 331	80,0
Missions régaliennes	38 331	80,0
Autres (dont polyvalents)	274	0,6
Total	47 919	100,0

2. Domaine d'affectation et statut

Près de 50 % des personnels administratifs et techniques travaillent dans le domaine de la direction et gestion des ressources, la part des titulaires est de 90 %.

> ensemble des personnels des SDIS

	Effectifs	Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	total
Direction et gestion des ressources	6 213	90,9	7,5	1,6	100,0
Politiques publiques d'aménagement et de développement	158	93,3	5,3	1,3	100,0
Interventions techniques	2 251	92,2	6,6	1,3	100,0
Prestations sociales et culturelles	691	89,2	9,6	1,2	100,0
Pompiers et secours	38 331	99,2	0,7	0,2	100,0
Autres (dont polyvalents)	274	98,1	1,5	0,4	100,0
Total	47 919	97,6	2,0	0,4	100,0

> personnels administratifs et techniques

	Effectifs	Titulaires	Non titulaires	total
Direction et gestion des ressources	4 817	90,4	9,6	100,0
Politiques publiques d'aménagement et de développement	75	88,7	11,3	100,0
Interventions techniques	1 734	91,6	8,4	100,0
Prestations sociales et culturelles	325	92,3	7,7	100,0
Pompiers et secours	2 772	93,9	6,1	100,0
Autres (dont polyvalents)	58	96,4	3,6	100,0
Total	9 780	91,7	8,3	100,0

3. Domaine d'affectation et catégorie hiérarchique

17 % des personnels des SDIS travaillant dans le domaine de la direction et gestion des ressources sont de catégorie A, ce pourcentage est de 40 % pour les sapeurs-pompiers professionnels.

> ensemble des personnels des SDIS

	Effectifs	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Inclassable	Total
Direction et gestion des ressources	6 213	17,2	18,1	63,4	1,3	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	158	18,0	24,0	56,0	2,0	100
Interventions techniques	2 251	5,9	15,0	77,7	1,3	100
Prestations sociales et culturelles	691	26,9	25,2	46,6	1,4	100
Pompiers et secours	38 331	5,5	9,4	84,9	0,2	100
Autres (dont polyvalents)	274	6,9	8,8	82,4	1,9	100
Total	47 919	7,4	11,0	81,1	0,4	100

> sapeurs-pompiers professionnels

	Effectifs	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Direction et gestion des ressources	1 257	39,7	22,1	38,2	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	81	25,9	32,5	41,6	100
Interventions techniques	486	14,9	24,6	60,5	100
Prestations sociales et culturelles	53	6,0	21,9	72,1	100
Pompiers et secours	35 313	5,7	9,6	84,7	100
Autres (dont polyvalents)	208	7,1	8,1	84,9	100
Total	37 398	7,0	10,3	82,7	100

> personnels administratifs et techniques

	Effectifs	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Inclassable	Total
Direction et gestion des ressources	4 817	11,2	17,3	71,3	0,2	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	75	9,9	15,5	73,2	1,4	100
Interventions techniques	1 734	3,3	12,6	83,6	0,4	100
Prestations sociales et culturelles	325	1,6	12,9	84,8	0,6	100
Pompiers et secours	2 772	1,4	5,5	92,5	0,6	100
Autres (dont polyvalents)	58	1,8	5,5	85,4	7,3	100,0
Total	9 780	6,6	12,9	80,0	0,4	100,0

4. Domaine d'affectation et classement DDSC

43 % des effectifs des SDIS travaillent dans les SDIS classés n°1 dans le classement de la DDSC. Cette classe regroupe aussi plus de 50 % des personnels travaillant dans les interventions techniques.

> ensemble des personnels des SDIS

	Effectifs	1	2	3	4	5	Total
Direction et gestion des ressources	6 213	39,5	24,5	19,1	11,0	5,8	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	158	39,3	26,0	15,3	15,3	4,0	100
Interventions techniques	2 251	50,2	24,0	14,3	9,0	2,5	100
Prestations sociales et culturelles	691	47,1	27,5	14,6	7,3	3,5	100
Pompiers et secours	38 331	42,9	27,0	18,5	8,8	2,7	100
Autres (dont polyvalents)	274	46,0	31,7	6,5	13,4	2,3	100
Total	47 919	42,8	26,6	18,3	9,1	3,1	100

> sapeurs-pompiers professionnels

	Effectifs	1	2	3	4	5	Total
Direction et gestion des ressources	1 257	44,2	23,4	17,1	9,9	5,4	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	81	28,6	28,5	19,5	18,2	5,2	100
Interventions techniques	486	54,3	25,2	8,4	8,4	3,7	100
Prestations sociales et culturelles	53	66,0	12,0	20,0	0,0	2,0	100
Pompiers et secours	35 313	43,7	26,5	18,2	9,0	2,6	100
Autres (dont polyvalents)	208	43,0	34,2	4,6	16,2	2,0	100
Total	37 398	43,8	26,4	18,0	9,1	2,7	100

> personnels administratifs et techniques

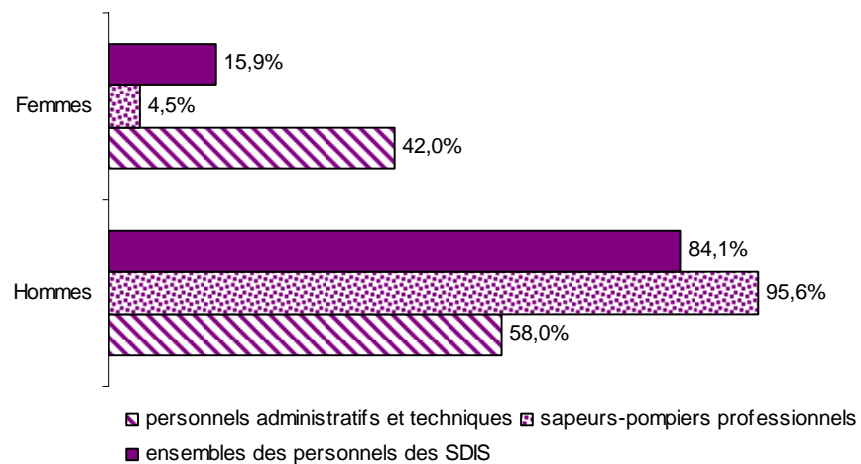
	Effectifs	1	2	3	4	5	Total
Direction et gestion des ressources	4 817	38,4	25,0	19,6	11,2	5,7	100
Politiques publiques d'aménagement et de développement	75	52,1	22,5	11,3	11,3	2,8	100
Interventions techniques	1 734	49,7	23,5	15,5	9,0	2,2	100
Prestations sociales et culturelles	325	51,4	28,9	11,6	5,8	2,3	100
Pompiers et secours	2 772	34,7	32,9	21,7	6,6	4,1	100
Autres (dont polyvalents)	58	58,3	19,9	12,7	5,5	3,6	100
Total	9 780	40,0	27,1	19,1	9,3	4,5	100

III. Caractéristiques démographiques

1. Genre

Répartition par genre

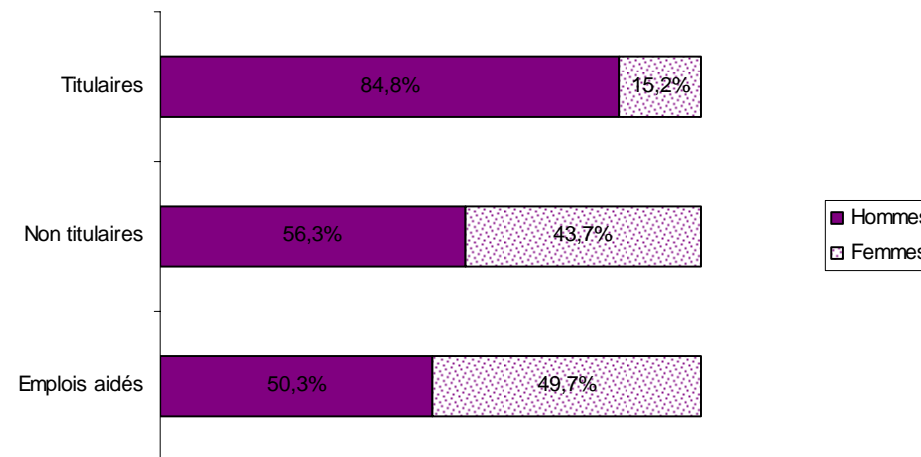
On recense seulement 4,5 % de femmes parmi les sapeurs-pompiers professionnels



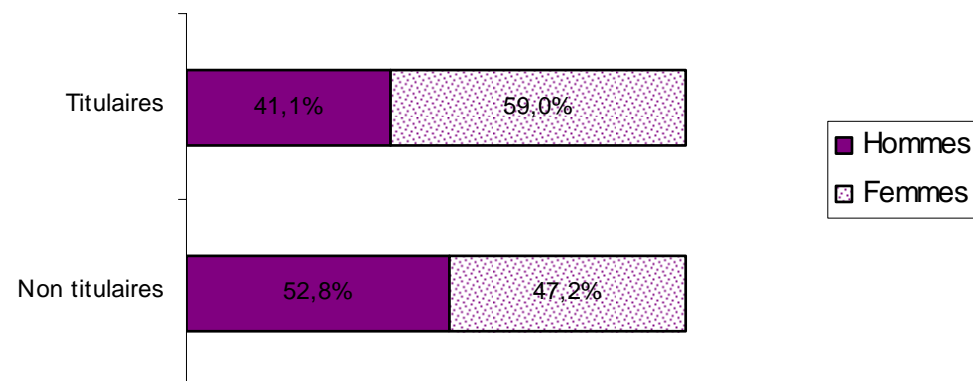
Taux de féminisation par statut

Le taux de féminisation des personnels administratifs et techniques titulaires est de 59 % et de 47 % pour les non titulaires.

> ensemble des personnels des SDIS



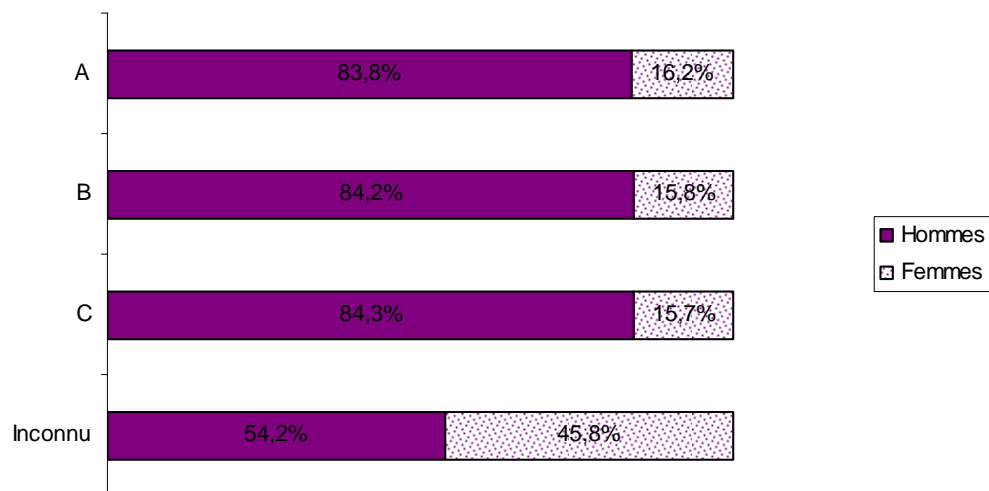
> personnels administratifs et techniques



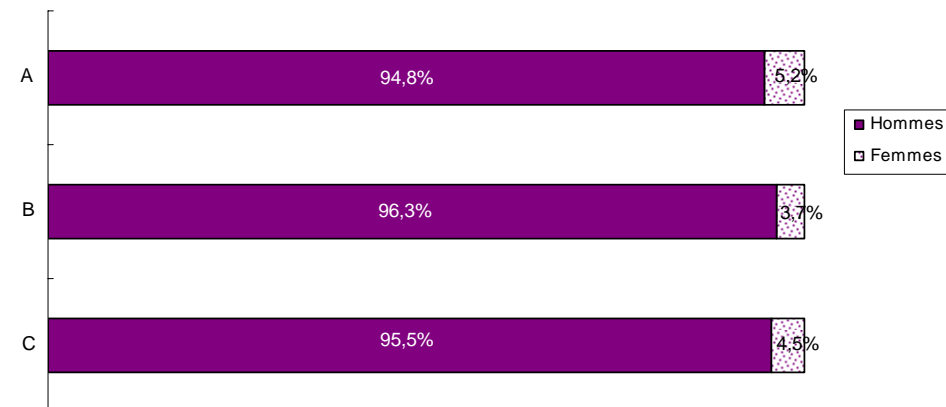
Taux de féminisation par catégorie

Parmi les personnels administratifs et techniques, la catégorie C est plus fortement féminisée : 60 % contre 52 % pour la catégorie A et 49 % pour la catégorie B.

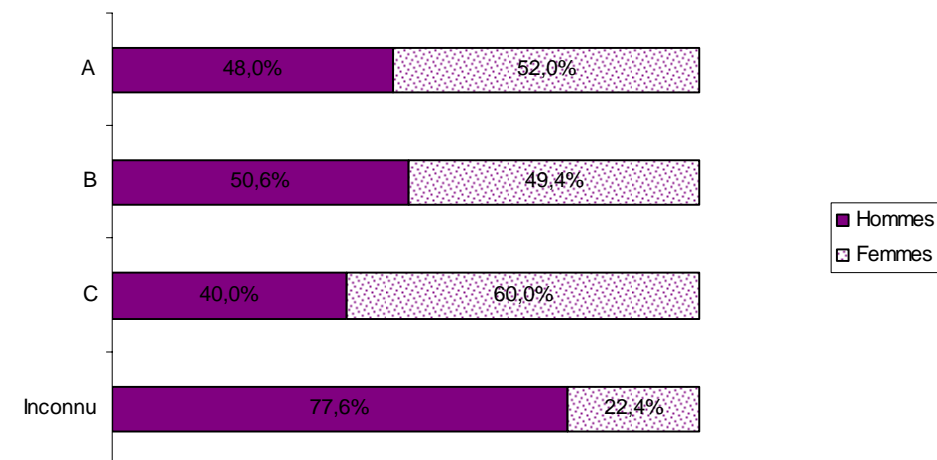
> ensemble des personnels des SDIS



> sapeurs-pompiers professionnels



> personnels administratifs et techniques

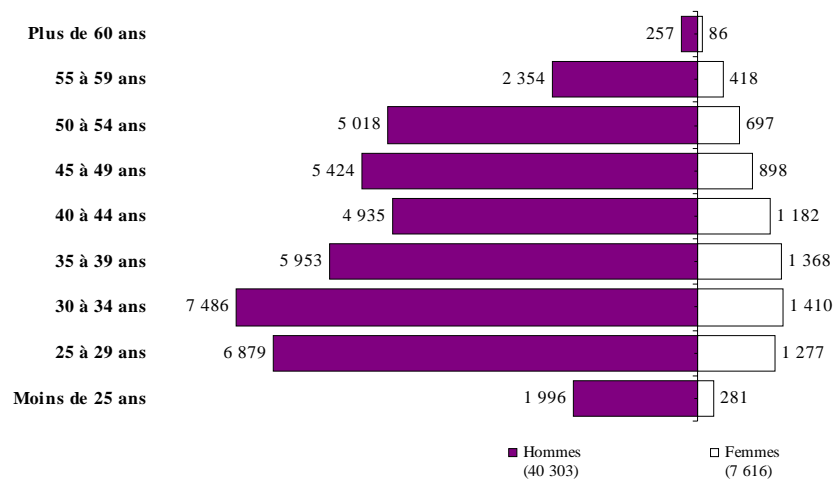


2. Age

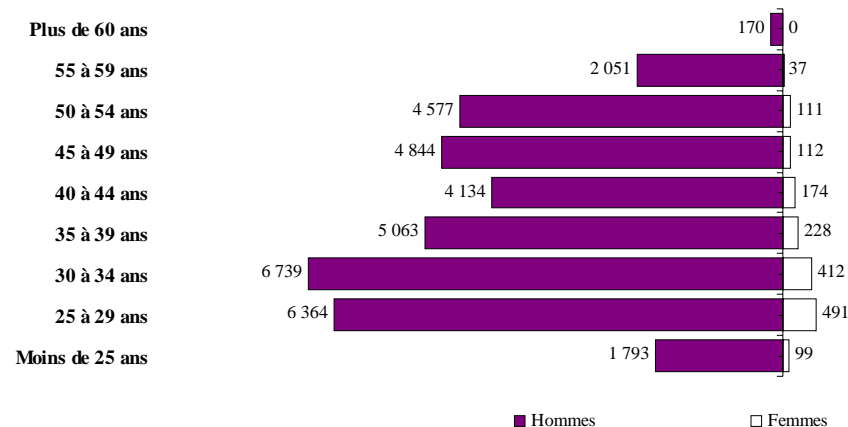
Pyramides des âges

La pyramide des âges par sexe des sapeurs-pompiers professionnels présente une structure relativement jeune et très masculine.

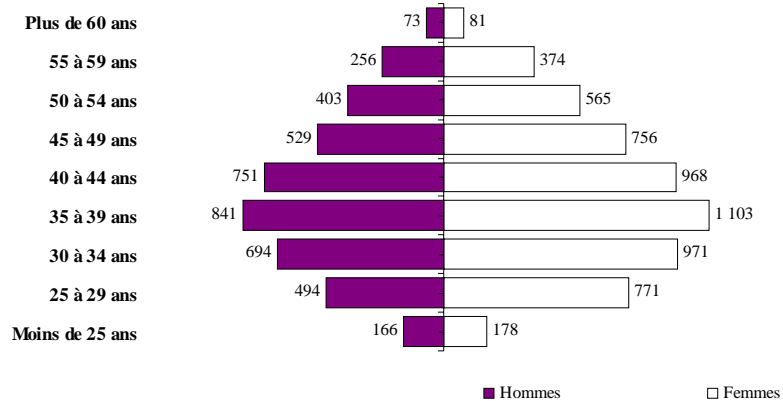
> ensemble des personnels des SDIS



> sapeurs-pompiers professionnels



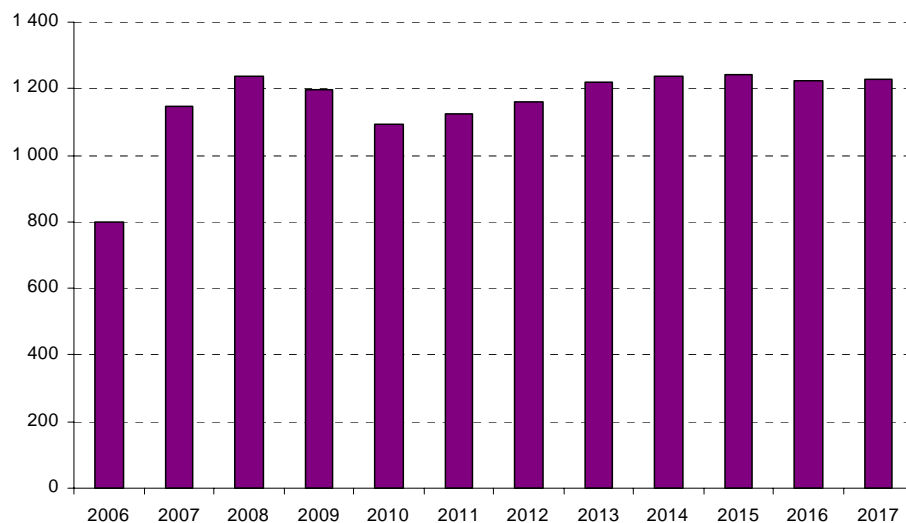
> personnels administratifs et techniques



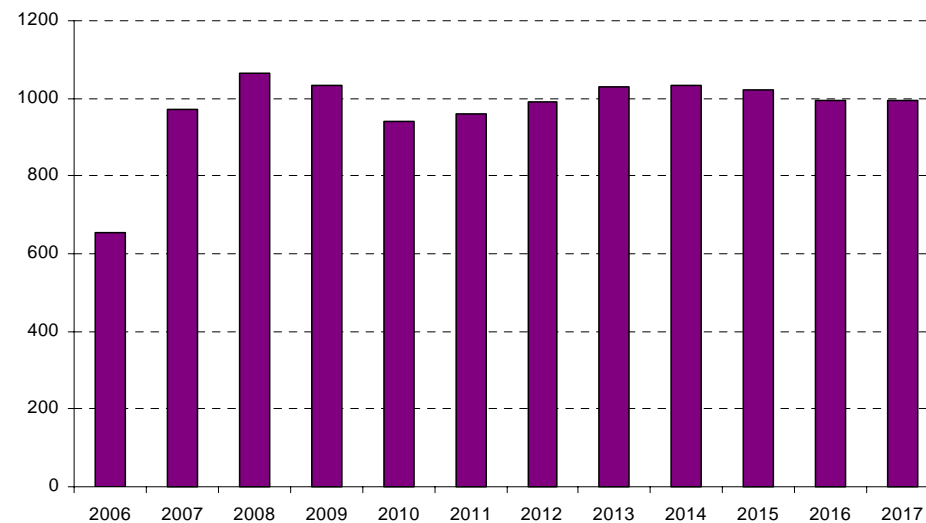
3. Projections de départs à la retraite

Le nombre annuel moyen de départs prévisibles entre 2006 et 2017 s'élève à 1 160. D'ici 2017, le rythme et le volume des départs à la retraite n'augmentent que très légèrement.

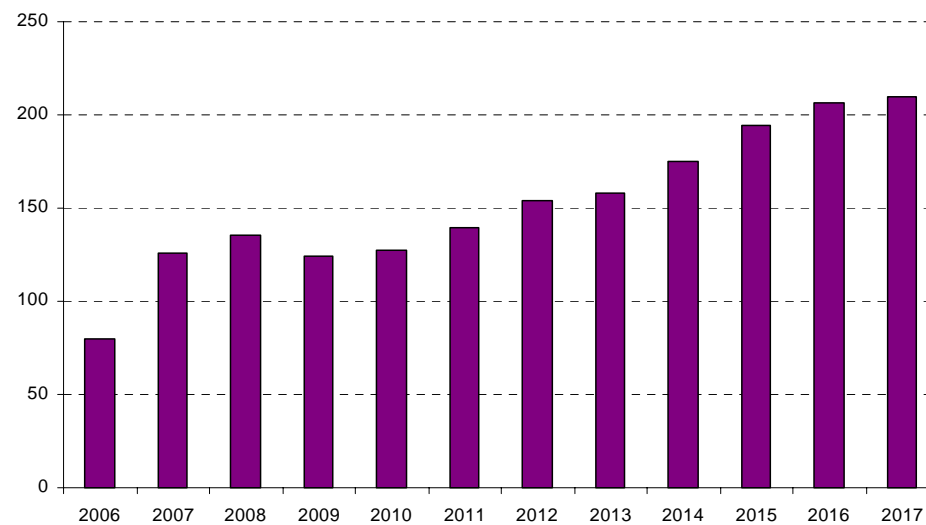
> ensemble des personnels titulaires des SDIS



> sapeurs-pompiers professionnels



> personnels administratifs et techniques titulaires



IV. Précisions méthodologiques

1. Champ de l'enquête

Cette enquête est un recensement des personnels rémunérés dans les services départementaux d'incendie et secours au 1^{er} janvier 2006.

Sont concernés :

- les sapeurs-pompiers professionnels
- les agents administratifs et techniques
- les personnels de santé

Sont exclus les personnes volontaires ou volontaires civils ainsi que les pompiers de Paris et Marseille.

2. Réalisation et bilan de l'enquête

Cette enquête a été réalisée auprès des 96 SDIS de janvier à mai 2006.

Nous avons demandé à chaque collectivité interrogée de nous renvoyer sur support informatique une série d'informations pour chaque agent présent le 1^{er} janvier 2006 dans ses effectifs. Ces informations portaient sur : le statut, la situation juridique de recrutement, le sexe, la date de naissance, la date de la première entrée dans une collectivité, la date de première nomination dans un cadre d'emplois de la filière incendie et secours et la date de nomination dans le grade actuel de l'agent pour les sapeurs-pompiers professionnels, la date de fin de contrats pour les emplois aidés, le niveau d'étude, le cadre d'emplois de référence, le service d'affectation, l'intitulé du métier, la condition d'emploi (temps complet ou non) et la quotité de travail.

Le taux de réponse est élevé : 94 SDIS sur 96 ont répondu à cette enquête.

A partir des effectifs fournis par la DDSC, nous avons estimé les effectifs manquants et un coefficient de pondération a été calculé et affecté aux données afin de redresser les résultats et d'estimer l'effectif total d'agents territoriaux pour l'ensemble des informations présentées dans ce rapport.

3. Projections de départs à la retraite

Les projections sur les départs à la retraite ne sont présentées que pour les agents titulaires.

L'indicateur choisi pour estimer les départs à la retraite est le pourcentage cumulé d'agents atteignant l'âge moyen de départ à la retraite par cadre d'emplois, catégorie et genre (d'après source CNRACL) sur la période 2006-2017.

Par contre, l'indicateur choisi pour estimer les départs en retraite ne tient pas compte :

- Des sorties prématurées (décès, démission, licenciement, ...), qui n'ont pas été intégrées dans le modèle de vieillissement fictif de notre population.
- Des comportements individuels des agents et des départs anticipés ou des prolongations éventuelles d'activité au-delà de l'âge d'ouverture du droit.
- De la mobilité entre cadres d'emplois.

Cependant, afin de « lisser » les effets de ces trois phénomènes, l'estimation du nombre d'agents atteignant l'âge légal de départ pour l'année N a été obtenu en calculant la moyenne des effectifs de l'année N-1, l'année N et l'année N+1 par la méthode des moyennes mobiles.

Les résultats sur les projections de départs à la retraite sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des données précises.

4. Variable Métier

Les résultats de l'enquête sur la partie « métiers » sont à relativiser au regard du taux élevé des agents pour lesquels l'information professionnelle est manquante : 28 %.

Il a été décidé de reprendre avec les SDIS (direction et DRH) un travail d'investigation afin de refonder une nouvelle approche « métier » plus pertinente.

V. Annexe



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le 13 décembre 2005

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET
DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
ET DES ACTEURS DU SECOURS

BUREAU DES SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS

Réf. : DDSC-SDSPAS-BSIS/ BM /N° 05- 369

Affaire suivie par :
Ld Benoit MAZEAU
Tel : (33) 0 156 047 603
Courriel : benoit.mazeau@interieur.gouv.fr

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles
haut-fonctionnaire de défense

à

Mesdames et Messieurs les présidents des
conseils d'administration des services
d'incendie et de secours
Messieurs les directeurs départementaux des
services d'incendie et de secours
S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets

Messieurs les généraux commandant la Brigade de
sapeurs-pompiers de Paris

Objet : Classement des SDIS pour l'année 2005

Ref : Arrêté du 2 août 2001

P.J. : tableau de classement

J'ai l'honneur de vous faire connaître le classement des services départementaux d'incendie et de secours pour l'année 2005, tel qu'il résulte de l'application des dispositions de l'arrêté cité en référence.

Le Préfet, directeur de la défense
et de la sécurité civiles,
Haut-fonctionnaire de défense,

Christian de LAVERNEE

CLASSEMENT 2005

N°	Département	Population	Note	Contrib. En ME	Note	SPP	Note	SPV	Note	Total	Cl
59	NORD	2 555 020	16	130,1	16	1 813	8	3 846	8	48	1
69	RHONE	1 578 869	14	116,0	16	1 384	8	4 288	8	46	1
33	GIRONDE	1 287 334	12	121,6	16	1 639	8	2 596	8	44	1
6	ALPES-MARITIMES	1 011 326	11	105,7	16	1 251	8	2 760	8	43	1
13	BOUCHES-DU-RHONE	1 035 169	11	97,7	16	1 112	7	3 798	8	42	1
77	SEINE-ET-MARNE	1 193 767	12	95,3	16	1 065	7	2 367	7	42	1
78	YVELINES	1 354 304	13	80,3	16	1 112	7	1 226	5	41	1
62	PAS-DE-CALAIS	1 441 568	13	75,7	15	908	6	2 232	7	41	1
95	VAL-D'OISE	1 105 464	12	85,8	16	1 104	7	1 363	5	40	1
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 134 266	12	77,3	15	713	5	3 251	8	40	1
83	VAR	898 441	10	77,1	16	805	6	3 611	8	40	1
91	ESSONNE	1 134 238	12	73,2	15	1 060	7	1 572	6	40	1
76	SEINE-MARITIME	1 239 138	12	64,6	14	784	6	2 485	8	40	1
38	ISERE	1 094 006	11	71,6	15	658	5	4 679	8	39	1
34	HERAULT	896 441	10	60,2	14	603	5	2 561	8	37	1
57	MOSELLE	1 023 447	11	48,7	12	595	5	5 395	8	36	1
67	BAS-RHIN	1 026 120	11	46,5	12	571	5	3 564	8	36	1
30	GARD	623 125	9	59,5	14	595	5	2 082	7	35	2
35	ILLE-ET-VILAINE	867 533	10	46,1	12	567	5	2 787	8	35	2
31	HAUTE-GARONNE	1 046 338	11	49,4	13	701	5	978	4	33	2
74	HAUTE-SAVOIE	631 679	9	46,9	12	445	4	2 839	8	33	2
42	LOIRE	728 524	9	45,7	12	516	5	2 129	7	33	2
60	OISE	766 441	10	42,5	12	473	4	2 340	7	33	2
974	REUNION	706 300	9	54,3	13	555	5	986	4	31	2
29	FINISTERE	852 418	10	39,6	11	432	4	1 770	6	31	2
63	PUY-DE-DOME	604 266	9	35,5	10	387	4	3 210	8	31	2
45	LOIRET	618 126	9	34,1	10	424	4	2 490	8	31	2
68	HAUT-RHIN	708 025	9	36,0	10	349	3	3 075	8	30	2
49	MAINE-ET-LOIRE	732 942	9	32,7	10	441	4	2 203	7	30	2
64	PYRENEES-ATLANTIQUE	600 018	9	36,3	10	451	4	1 622	6	29	2
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	713 779	9	36,2	10	475	4	1 876	6	29	2
14	CALVADOS	648 385	9	34,9	10	380	4	1 862	6	29	2
56	MORBIHAN	643 873	9	32,2	10	281	3	2 055	7	29	2
84	VAUCLUSE	499 685	7	39,7	11	468	4	1 758	6	28	2
73	SAVOIE	373 258	6	34,5	10	394	4	2 672	8	28	2
1	AIN	515 270	8	30,5	10	230	3	2 352	7	28	2
2	AISNE	535 489	8	30,5	10	315	3	2 107	7	28	2
17	CHARENTE-MARITIME	557 024	8	31,0	10	318	3	1 604	6	27	3
71	SAONE-ET-LOIRE	544 893	8	28,5	9	307	3	2 210	7	27	3
25	DOUBS	499 062	7	28,4	9	354	4	2 078	7	27	3
51	MARNE	565 229	8	27,4	9	355	4	1 573	6	27	3
27	EURE	541 054	8	26,8	9	225	3	2 088	7	27	3
22	COTES-D'ARMOR	542 373	8	24,8	8	211	3	2 126	7	26	3
72	SARTHE	529 851	8	24,5	8	251	3	2 285	7	26	3
85	VENDEE	539 664	8	22,4	8	201	3	2 285	7	26	3
21	COTE-D'OR	506 755	8	29,6	9	294	3	1 194	5	25	3
80	SOMME	555 551	8	29,4	9	336	3	1 391	5	25	3
28	EURE-ET-LOIR	407 665	7	27,7	9	239	3	1 804	6	25	3
26	DROME	437 778	7	25,5	8	274	3	2 272	7	25	3

CLASSEMENT 2005											
N°	Département	Population	Note	Contrib. En ME	Note	SPP	Note	SPV	Note	Total	Cl
37	INDRE-ET-LOIRE	554 003	8	25,9	8	298	3	1 177	5	24	3
66	PYRENEES-ORIENTALES	392 803	6	24,9	8	215	3	2 155	7	24	3
50	MANCHE	481 471	7	23,0	8	216	3	1 724	6	24	3
40	LANDES	327 334	6	24,3	8	309	3	1 718	6	23	3
18	CHER	314 428	6	23,2	8	206	3	1 639	6	23	3
88	VOSGES	380 952	6	19,3	7	124	2	2 806	8	23	3
41	LOIR-ET-CHER	314 968	6	17,2	7	207	3	2 034	7	23	3
24	DORDOGNE	388 293	6	23,0	8	229	3	1 344	5	22	3
81	TARN	343 402	6	21,7	8	225	3	1 024	5	22	3
11	AUDE	309 770	6	21,3	7	164	2	2 116	7	22	3
971	GUADELOUPE	422 496	7	20,5	7	282	3	1 158	5	22	3
79	DEUX-SEVRES	344 392	6	18,2	7	210	3	1 733	6	22	3
3	ALLIER	344 721	6	18,0	7	219	3	1 507	6	22	3
16	CHARENTE	339 628	6	20,2	7	238	3	1 037	5	21	4
89	YONNE	333 221	6	17,5	7	234	3	1 064	5	21	4
87	HAUTE-VIENNE	353 893	6	17,8	7	216	3	970	4	20	4
47	LOT-ET-GARONNE	305 380	6	17,8	7	166	2	1 193	5	20	4
7	ARDECHE	286 023	5	16,6	6	105	2	2 367	7	20	4
972	MARTINIQUE	381 427	6	18,9	7	236	3	665	3	19	4
86	VIENNE	399 024	6	16,6	6	174	2	1 222	5	19	4
8	ARDENNES	290 130	5	15,0	6	110	2	1 596	6	19	4
39	JURA	250 857	5	14,3	6	89	1	1 623	6	18	4
20	HAUTE-CORSE	141 603	2	22,3	8	270	3	959	4	17	4
19	CORREZE	232 576	4	15,5	6	149	2	1 213	5	17	4
58	NIEVRE	225 198	4	15,0	6	148	2	1 311	5	17	4
12	AVEYRON	263 808	5	12,1	5	111	2	1 238	5	17	4
53	MAYENNE	285 338	5	11,6	5	109	2	1 297	5	17	4
65	HAUTES-PYRENEES	222 368	4	13,7	6	137	2	1 030	5	17	4
43	HAUTE-LOIRE	209 113	4	12,9	5	90	1	1 614	6	16	4
61	ORNE	292 337	5	11,8	5	83	1	1 216	5	16	4
20	CORSE-DU-SUD	118 593	2	17,7	7	168	2	819	4	15	4
52	HAUTE-MARNE	194 873	3	12,9	5	124	2	884	4	14	4
36	INDRE	231 139	4	11,6	5	126	2	774	4	15	4
10	AUBE	292 131	5	10,2	4	113	2	949	4	15	4
973	GUYANE	157 213	3	16,5	6	190	2	497	3	14	5
55	MEUSE	192 198	3	11,7	5	64	1	1 248	5	14	5
15	CANTAL	150 778	3	9,3	4	101	2	1 029	5	14	5
70	HAUTE-SAONE	229 732	4	8,9	4	101	2	794	4	14	5
82	TARN-ET-GARONNE	206 034	4	9,6	4	98	1	846	4	13	5
32	GERS	172 335	3	8,1	4	52	1	1 289	5	13	5
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	139 561	2	9,9	4	36	1	1 314	5	12	5
46	LOT	160 197	3	8,3	4	53	1	899	4	12	5
5	HAUTES-ALPES	121 419	2	8,2	4	48	1	1 188	5	12	5
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	137 408	2	9,9	4	112	2	460	3	11	5
23	CREUSE	124 470	2	7,5	4	47	1	809	4	11	5
9	ARIEGE	137 205	2	7,4	3	42	1	724	4	10	5
48	LOZERE	73 509	1	4,8	2	5	1	776	4	8	5
		53 221 043		3 272,2		36 470		176 746			



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
www.observatoire.cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – www.cnfpt.fr